

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0761 du 15/12/2014

Arrêté du 11 décembre 2014

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE-MARITIME

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction
départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime

Date d'application : 13/01/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME.**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ

**chargeant un administrateur des finances publiques
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime**

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Jean-René NOLF, administrateur des finances publiques de 4^{ème} échelon, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime, en remplacement de M. Dominique SUDRET, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Cette mesure prend effet le 13 janvier 2015.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

**POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,**

HUGUES PERRIN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756